

DÉLIBÉRATION n° 2025/038

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Philippe RAISON.

Procurations : Nicolas TOURON à Pierre DUMAINE, Stéphanie NOGUES à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et Cadre de Vie - Acquisition foncière ex ABP menuiseries

Le bâtiment où était installée l'entreprise ABP menuiseries a subi un incendie et a nécessité sa démolition. Le propriétaire, M. Latino, à travers la SCI Tino, a engagé des travaux afin de rendre propre cette parcelle et souhaite la céder à la Commune pour l'euro symbolique.

Il s'agit des parcelles AD117 et AD118, respectivement de 282 et 826 m², situées au 305 et 321 rue Georges Clémenceau.

Plusieurs projets pourraient y être aménagés : un immeuble de logements, un espace paysager, etc.

L'estimation des Domaines n'est pas obligatoire puisque située en dessous des seuils de saisine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

- D'accepter l'acquisition desdites parcelles pour un euro,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Mme la 1^{ère} adjointe en son absence, à signer tout acte afférent à ce dossier

